



DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRE

NOM de l'enfant : Prénom :

Collège : Degré : Accueil : Semilles Tronchet T2

'x' si fixe
'sh' si irrégulier

Minimum : • 2 x/sem. • 2 jrs diff.	Placement pendant la scolarité			
	Période Matin	Période Midi	Période Soir	Période Jour
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Placement pendant les congés scolaires		
Matinée + midi	Après-midi entière	Journée entière
	1H	
	1H	
2H – 3H – 4H	1H à 8H	1H à 4H
2H – 3H – 4H	1H	
	1H	

Taux d'accueil si placement SH :

Dès le 1^{er}

- Les changements d'horaire entrent en vigueur au 1^{er} jour d'un mois.
- Délai de réception minimum : 3 semaines avant la date de modification souhaitée (sinon report d'un mois).
- Aucune modification possible pour juin/ juillet.
- Les demandes déposées en juillet et en août sont prises en considération à partir de septembre.

JOINDRE UNE NOUVELLE ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR
 en cas de changement d'employeur ou d'horaire différent de celui figurant sur l'attestation en cours
 (Utiliser svp le document officiel disponible sur le site www.monthey.ch/uape)

Motif du changement :

.....
.....
.....

Le nouvel horaire n'entrera en vigueur qu'après validation par un avenant au contrat de prise en charge.
Merci d'attendre la réception de cet avenant avant toute modification de placement, et de vous référer à la date d'entrée en vigueur indiquée sur le document.

Date : Signature :

NE PAS REMPLIR	La demande est acceptée par La Tartine : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	Remarque éventuelle :
	Date : Signature un-une responsable :